

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

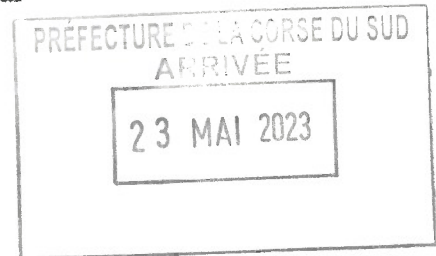
COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°28/2023
des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 mai 2023

Date de la convocation : 9 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI, Mme. Dominique MARTINI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT,

Secrétaire de séance élu : Madame Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°2- Achat d'un logiciel pour la comptabilité.

La mise en place du compte financier unique nécessite le passage, au niveau comptable, du budget nomenclature M14 au budget nomenclature M57, ce qui implique un changement de logiciel.

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 22 décembre 2022, un plan de financement avait été approuvé pour l'achat de ce nouveau logiciel, à savoir une dépense de 3248 euros HT (3897,60 euros TTC) et une demande de subvention, au titre de la DETR, d'un montant de 2598 euros.

Le Maire informe les conseillers que la subvention a été accordée, et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire cet achat en investissement au BP 2023.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. VINCENTI

22/05/2023	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : DM 2 Budget 2023

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611		1 299,60	
D F 023 023 (ordre)	1 299,60		
D I 21 2183 52017	3 897,60		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 299,60		
R I 13 1328 12023	2 598,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	3 897,60	1 299,60
	Réductions		1 299,60
Recettes :	Ouvertures	3 897,60	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 299,60
Solde Réductions	1 299,60
Ouv. - Réd.	

